



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 20 juin 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22

Procurations : 6

Absents : 1

Votants : 28

Date de convocation : 14/06/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
21/06/2024**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Excusés avec procurations : Orlane LABAT à Marie-Ange KOFFEL, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER, Nathalie CARLES-SALMON à Françoise BARRERE, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Dominique ALM.

Absents : Gilles DURET

Secrétaire : Malika BENSOUICI

<p>N° DEL/2024-3-08</p> <p>OBJET :</p> <p>Acquisition foncière complémentaire au lieu-dit Moulas dans le cadre de l'Agriparc</p>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales.</p> <p>Considérant que dans le cadre de son projet d'Agriparc, la commune de Seysses a l'opportunité d'acquérir une parcelle agricole qui est enclavée aux parcelles qui sont déjà propriétés communales.</p> <p>Cette parcelle n°AX 80, en grande partie boisée, d'une superficie de 13 688 m² située au lieu-dit MOULAS, en zone A du PLU, est la propriété de Mme Emilienne VERDIER, M Gérard VERDIER, M Claude VERDIER, M Roger VERDIER, Mme Danielle DEMPÈRE, Mme Hélène GERIQUE, Mme Annie BARENNE, Mme Josiane SEVA, Mme Corine BLANC, Mme Colette RIEUX, Mr Roger RIEUX, M Michel RIEUX et Mme Eliane BEDE.</p> <p>Considérant que l'ensemble des propriétaires a donné son accord de principe par courrier et attestation en date du 29/05/2024 pour la vente au profit de la commune pour 1 €/m², à savoir un montant total de 13 688 €.</p>
---	---

<p>N° DEL/2024-3-08</p>	<p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- D'acquérir la parcelle cadastrée n°AX80 d'une superficie de 13 688 m² au prix de 13 688 €², dans les conditions indiquées ci-dessus.- D'autoriser le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.- De préciser que les frais de notaires sont à la charge de la commune.- D'indiquer que les crédits correspondants sont inscrits au budget. <p><i>Pour : 22, abstentions : 6.</i></p>
	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p>  